

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUDUN

du jeudi 23 juin 2016

*Compte-rendu préparé par le groupe municipal « Châteaudun 2020 »
et rédigé par Laurent Briand.*

Préambule :

CM = Conseil Municipal

Liste « Châteaudun 2020 », étaient présents les quatre membres du groupe : Claudine Badufle, Laurent Briand, Rémi Colas et Fabien Verdier.

ORDRE DU JOUR

•Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

• Finances

- Compte administratif 2015 – Budget général
- Compte administratif 2015 – Budgets annexes
- Compte administratif 2015 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme
- Compte de gestion 2015 – Budget général, budgets annexes et budget de la Régie de l'Office de Tourisme
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget général
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budgets annexes
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme
- Autorisation de programme – Centre de santé
- Dotation Solidarité Urbaine – Compte rendu d'utilisation
- Décisions modificatives – BUDGET VILLE et BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN
- Association Aikido Club de Châteaudun – Demande de subvention exceptionnelle – Maître SEKI
- Restauration église Saint-Valérien – Demande de subventions

• Urbanisme

- Centre commercial Beauvoir – Cession à l'Office Public de l'Habitat de Châteaudun de locaux commerciaux
- Centre Commercial de Beauvoir - Acquisition de parties non bâties
- Cession immobilière à M. et Mme GALERNE – Rue de Tarragon – Parcelle section AK n° 918

• Enseignement

- Projet Educatif Territorial – Contractualisation 2016-2019
- Accueils de loisirs - Règlement
- Bourse des collèves

• Personnel

- Suppression et création de postes

• Divers

- Adhésion à l'association AVENIO UTILISATEURS
- Adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Porté à connaissance des décisions

•Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

>Approuvé avec 27 votes pour (Listes M.Venot et M.Philippot), 2 votes contre(M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

Représentés 32 conseillers municipaux sur 33, le troisième représentant de la liste de M.Huguet étant absent depuis la démission de M.Caplain.

• Finances

- Compte administratif 2015 – Budget général

- Alain Venot fait le bilan et s'adresse un satisfecit :

99,5 % des recettes réalisées

99,6 % du fonctionnement soit un excédent de 2,3 M €

500 000,00 € ont été affectés en investissement au budget primitif.

La dette diminue de 1 097 000,00 € en 2 ans soit -4%.

objectif commune est l'auto-financement ou remboursement. Les ratios s'améliorent.

Pour faire simple, les clignotants de sont pas au rouge mais à l'orange. Le but est de faire le nécessaire pour qu'un jour ils soient au vert.

M.Huguet dit que ce résultat présente des chiffres positifs, mais quelles décisions ont été prises pour en arriver là ?

Pourquoi inscrire des projets en investissement si au final c'est pour ne pas les réaliser.

M.Venot – 90% des dépenses ont été réalisées en investissement.

Le budget est géré au mieux. Il est de bonne gestion et votre procès tombe en faux. Les efforts portent leur fruit et il ne faut pas relâcher.

Des dossiers sont de votre ressort comme Saint Valérien ou le Gymnase, dossier particulièrement mal ficelé.

M.Huguet – Vous ne répondez pas totalement. Communiquez moi le rapport technique relatif au gymnase.

M.Venot – OK et même en séance publique M.Huguet vous avez oublié l'avenir.

M.Verdier – Rappel l'importance des investissements pour notre groupe et rappel le financement de la Région Centre-Val de Loire sur le gymnase.

On constate la diminution des engagements qui est là à hauteur de 5M€ même si vous vous en défendez.

Concernant le coefficient de mobilisation fiscale c'est bien de donner les chiffres mais vous étiez bien au-delà après 25 ans de mandat.

Les ratios sont objectifs mais la lecture est différente. En présentant les ratios vous annoncez des clignotants orange mais ils sont plutôt orange rouge.

Enfin il ne faut pas oublier la pression fiscale. Vous focalisez sur 2008-2014. pour nous c'est plutôt les 30 dernières années depuis 1983.

M.Venot répond que c'est le contexte de Châteaudun depuis plusieurs décennies. Châteaudun ville centre devait jouer son rôle.

Bases de 70 fixées localement pour l'impôt foncier. A Châteaudun les bases sont faibles mais les taux élevés.

Le ratio le plus mauvais est le moins représentatif des quatre et les 3 autres sont meilleurs.

Pour baisser l'impôt nous nous sommes engagés à faire des économies.

Notre politique, nous y croyons.

C'est la baisse des dotations qui nous handicape. Elles est due au gouvernement socialiste que vous soutenez.

M.Verdier répond que si l'Etat diminue la DGF, d'autres subventions Etat existent qu'il

convient de prendre en compte. (En effet il faut être objectif et honnête)

M.Venot persiste et signe.

M.Verdier précise qu'en 2017 avec Les républicains la baisse sera de toute façon très forte avec 100 milliards d'euros d'économies prévues. Avec Lemaire, Juppé, Sarkozy...tous ont le même projet.

M.Venot – notre projet est satisfaisant.

700 emplois supprimés à la base donc moins de familles = effort important. Ce n'est pas merveilleux mais nous composons avec.

Le CSRD a été obtenu par moi et Vigier mais les diminutions sont là.

M.Huguet rappelle que le calcul de la pression fiscale qu'il n'y en a pas sur la CDC.

Sur la moyenne on n'est pas déconnecté. Châteaudun a une population paupérisée avec des revenus inférieurs de 20% à la moyenne nationale.

Flextronics a eu un impact en 2008/2009 et la base à partir de 2008.

M.Venot précise que la taxe d'Habitation n'est plus payée par tout le monde.

>Budget Général approuvé avec 27 voix Pour (M.Venot et M.Philippot) 2 Contre (M.Huguet) et 4 Abstentions (M. Verdier)

- Compte administratif 2015 – Budgets annexes

- Compte administratif 2015 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme

- Compte de gestion 2015 – Budget général, budgets annexes

>Budget Général approuvé avec 27 voix Pour (M.Venot et M.Philippot) et 6 Abstentions (M. Verdier et M.Huguet).

- Compte de gestion 2015 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme

>Budget Général approuvé avec 29 voix Pour (M.Venot, M.Philippot et M.Huguet) et 4 Abstentions (M. Verdier)

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget général

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budgets annexes

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Budget de la Régie de l'Office de Tourisme

>Budget Général approuvé avec 27 voix Pour (M.Venot et M.Philippot) et 6 Abstentions (M. Verdier et M.Huguet).

- Autorisation de programme – Centre de santé

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction M14, Il est proposé l'ajustement du crédit de paiement 2016 suivant :

65 000 € qui portera le crédit de paiement 2016 à 620 000 €

N° AP Libellé Montant de l'AP : 15 /002/511/23 CENTRE DE SANTE :1 224 000,00 €

CP 2015 400 000,00 € et CP 2016620 000,00 €

>Budget Général approuvé avec 27 voix Pour (M.Venot, M.Philippot et M.Verdier) et 2 Abstentions (M.Huguet).

- Dotation Solidarité Urbaine – Compte rendu d'utilisation

La loi n°91-429 du 13 mai 1991 créant une dotation de solidarité urbaine fait obligation de présenter un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent et les conditions de leur financement.

La dotation de solidarité urbaine 2015 versée à la commune, d'un montant de 1 319 942 €, a permis notamment le financement des dépenses de fonctionnement suivantes :

- Point information jeunesse 64 623 €
- Aide aux leçons 43 090 €
- Politique de la ville 84 466 €
- Ecole Jean Macé 256 512 €

• Intervenants municipaux écoles	158 364 €
• Police municipale	321 291 €
• Mairie annexe Beauvoir	32 808 €
• Centres de Loisirs Mail Henri Vincent	120 562 €
• Espaces verts/voirie	208 522 €
• Top services	6 257 €
• Loyer annexe mairie	8 303 €
• Agents de proximité	15 144 €

>Approuvé à l'unanimité

- Décisions modificatives – BUDGET VILLE et BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

>Budget Général approuvé avec 29 voix Pour (M.Venot, M.Philippot et M.Huguet) et 4 Abstentions (M. Verdier)

- Association Aikido Club de Châteaudun – Demande de subvention exceptionnelle – Maître SEKI

L'AIKIDO CLUB de CHATEAUDUN organise chaque année un stage destiné aux adeptes de l'AIKIDO animé par le maître japonais Shoji SEKI qui s'est déroulé cette année, au gymnase Foucault, du vendredi 6 février au soir au dimanche 8 février.

L'association a sollicité une aide exceptionnelle de la ville.

Le bilan financier de cette manifestation fait apparaître un déficit de 770 €.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 770 € à l'AIKIDO CLUB DE CHATEAUDUN pour l'organisation de ce stage.

>Approuvé à l'unanimité

- Restauration église Saint-Valérien – Demande de subventions

>Approuvé à l'unanimité

• Urbanisme

- Centre commercial Beauvoir – Cession à l'Office Public de l'Habitat de Châteaudun de locaux commerciaux

>Approuvé à l'unanimité

- Centre Commercial de Beauvoir - Acquisition de parties non bâties

>Approuvé à l'unanimité

- Cession immobilière à M. et Mme GALERNE – Rue de Tarragon – Parcelle section AK n° 918

Monsieur et Madame Sylvain GALERNE, demeurant 7 rue de Tarragon, ont sollicité la Ville de Châteaudun pour acquérir un terrain cadastré section AK n°918, d'une surface de 33 m², jouxtant leur propriété (parcelles cadastrées section AK n°332 et n°721).

Le terrain d'assiette de la parcelle est un espace vert, appartenant au domaine public communal.

Le bien objet de la cession, permettrait de donner une forme régulière à la propriété de Madame et Monsieur GALERNE.

Cette cession ne modifiant pas les accès et la circulation aux propriétés voisines, il n'est pas nécessaire de procéder à l'enquête publique décrite à l'article L141-2 du code de la voirie routière. Monsieur et Madame GALERNE ont donné leur accord sur le prix de 1 800 €, fixé par le service du Domaine.

Les frais de division et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé de

- de désaffecter du Domaine Public la parcelle cadastrée section AK n°918 qui correspond à une partie d'un espace vert,

- d'autoriser la cession de la parcelle au prix de 1 800 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes y afférents

>Approuvé à l'unanimité

- **Enseignement**

- **Projet Educatif Territorial – Contractualisation 2016-2019**

>Approuvé à l'unanimité

- **Accueils de loisirs – Règlement**

>Approuvé à l'unanimité

- **Bourse des collèges**

>Approuvé à l'unanimité

- **Personnel**

- **Suppression et création de postes**

>Approuvé à l'unanimité

- **Divers**

- **Adhésion à l'association AVENIO UTILISATEURS**

Le service des archives municipales est équipé du logiciel de gestion Avenio.

Afin de l'exploiter au mieux et de bénéficier de tarifs avantageux pour des formations sur le logiciel lui-même, il est proposé d'adhérer à l'association Avenio Utilisateurs.

Il est proposé :

- que la Ville adhère à l'association Avenio Utilisateurs pour une cotisation de 60 € par an,

- **Adhésion à l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.**

L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés rassemble des villes et territoires engagés dans des politiques de protection et de valorisation du patrimoine ambitieuses (Secteurs Sauvegardés, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),...).

L'Association a pour objectifs de :

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine,

- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,

- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,

- accompagner les villes et territoires dans la mise en oeuvre de leur politique patrimoniale,

- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

Compte tenu des politiques engagées par la Ville de Châteaudun pour la protection et la valorisation de son patrimoine, pour la reconquête et la réhabilitation des quartiers anciens, il est proposé :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

- d'acquitter la cotisation annuelle sachant qu'elle s'établit pour l'année 2016 à 0,043 euros par habitant, avec une cotisation planché à 300 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association,

de désigner Madame Francine BADAIRE, Conseillère municipale déléguée au Tourisme, pour représenter la Ville.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS arrêtées au 18 avril 2016

N° 2016-139 – Numéro non attribué.

N° 2016-145 du 10 mai 2016 décidant les tarifs applicables à l'Espace Malraux de Châteaudun à compter du 20 mai 2016.

N° 2016-146 du 10 mai 2016 décidant les tarifs applicables à l'Espace Malraux de Châteaudun à compter du 20 mai 2016. (Complément de la décision N°2016-145).

N° 2016-147 du 10 mai 2016 décidant les tarifs applicables au théâtre municipal de Châteaudun à compter du 20 mai 2016.

N° 2016-148 du 11 mai 2016 décidant les tarifs applicables aux accueils de loisirs pour l'été 2016.

N° 2016-149 du 11 mai 2016 décidant les tarifs applicables aux accueils de loisirs pour l'année 2016-2017.

N° 2016-150 – Numéro non attribué.

N° 2016-154 du 13 mai 2016 décidant les tarifs applicables pour les ateliers Séniors du B.I.S. .

N° 2016-155 du 13 mai 2016 décidant les tarifs applicables au transport des personnes âgées aux spectacles.

N° 2016-156 du 13 mai 2016 décidant les tarifs applicables au maintien des personnes âgées à domicile « Téléassistance ».

N° 2016-157 à 2016-175 délibérations du conseil municipal du 12 mai 2016

N° 2016-176 du 13 mai 2016 décidant les tarifs applicables aux prestations de personnels.

N° 2016-177 du 17 mai 2016 décidant les tarifs applicables au centre nautique Roger Creuzot – Pass'Dunois, complément de la décision numéro D2015-197.

N° 2016-178 du 18 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la salle Léo Lagrange.

N° 2016-179 du 19 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la salle l'Espace Malraux de Châteaudun.

N° 2016-180 du 19 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location des salles GASTON-COUTÉ et SAINT-JEAN.

N° 2016-181 du 19 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location des salles TOUFAIRE, JEAN-DELABROUILLE et JEAN-MACÉ.

N° 2016-184 du 23 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la SALLE PANORAMIQUE.

N° 2016-185 du 23 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la SALLE DES MUSIQUES AMPLIFIÉES.

N° 2016-186 du 24 mai 2016 décidant les tarifs applicables aux prestations de l'Office de Tourisme pour la location de vélos dans le cadre du PASS'DUNOIS.

N° 2016-187 du 24 mai 2016 décidant les tarifs applicables aux prestations de l'Office de Tourisme pour les visites individuelles adulte dans le cadre du PASS'DUNOIS.

N° 2016-189 du 24 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la salle Léo Lagrange.

N° 2016-190 du 24 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location du théâtre municipal de Châteaudun.

N° 2016-191 du 24 mai 2016 décidant la modification de la régie de recette de l'Office de Tourisme.

N° 2016-192 du 24 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location de la salle SAINT-ANDRÉ.

N° 2016-195 du 27 mai 2016 décidant les tarifs applicables à la location des costumes pour la Foire aux Laines 2016.

N° 2016-196 du 27 mai 2016 décidant les tarifs applicables au centre nautique Roger Creuzot – Pass'Dunois, complément de la décision numéro D2015-197.

N° 2016-197 du 30 mai 2016 décidant les tarifs applicables au banquet spectacle du vendredi 1er juillet 2016.

N° 2016-198 du 1er juin 2016 décidant d'un prêt auprès du CREDIT AGRICOLE d'un montant de 450 000 € nécessaire au financement des investissements 2016.

N° 2016-199 du 3 juin 2016 décidant les tarifs applicables à l'école d'art dramatique pour l'année scolaire 2016/2017.

N° 2016-200 du 3 juin 2016 décidant les tarifs applicables à l'école des arts plastiques pour l'année scolaire 2016/2017.

N° 2016-201 du 3 juin 2016 décidant les tarifs applicables à la location de matériels à compter du

8 juin 2016.

Actes d'engagement

Du 28 avril 2016 – Marché avec la société SERENITIS pour la prestation de service de téléassistance en faveur des personnes âgées et/ou handicapées pour un montant qui figure en annexe du marché.

Du 02 mai 2016 – Marché avec la société BERENGIER DEPOLLUTION pour la dépollution pyrotechnique effectuée sur l'espace Kellermann pour un montant de 96 802,00 € H.T. .

Du 02 juin 2016 – Marché avec la société SAS VILLEDIEU FRERES pour la transformation des espaces verts en place de la cour de l'Hôtel Dieu pour un montant de 15 000,00 € H.T. .

Conventions

Du 2 mai 2016 – Contrat avec l'association « Kunstgroep Alkuone v.z.w. » pour la participation à la Foire aux Laines du vendredi 1er au dimanche 3 juillet concernant l'accueil de 6 lanceurs de drapeaux et 3 tambours, pour un montant de 1 985,00 € T.T.C. .

Du 4 mai 2016 – Contrat avec l'association « ANIMAL STUNT AND FILM » pour l'organisation du spectacle « Elodie et ses perroquets – La danseuse aux oiseaux », les 1, 2 et 3 juillet 2016 pour un montant de 1 950,00 € T.T.C. .

Du 18 mai 2016 – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle avec l'association « VIZILO PROD » pour l'organisation du spectacle « La Guinguette à Roulettes » le 23 juillet 2016, pour un montant de 3 238,85 € T.T.C. .

Du 27 mai 2016 – Convention de partenariat avec le Comité des Fêtes de Saint-Jean pour l'organisation du banquet spectacle de la Foire aux Laines du 1er juillet 2016.

Du 27 mai 2016 – Convention avec la SARL « Les Marchés de Léon » pour l'organisation du Marché Médiéval de Châteaudun dans le cadre de la Foire aux Laines les 2 et 3 juillet 2016.

Du 1er juin 2016 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Ô Kazoo, pour l'organisation d'une représentation du concertspectacle « Show Brasil » le vendredi 12 août 2016 pour un montant de 1 500 € T.T.C.

Bail

Du 26 mai 2016 – Bail d'habitation consenti à Madame Ionela MERCIQUI relatif au bien immobilier sis à Châteaudun (28200) – 47 rue de Varize pour une durée de un (1) an à compter du 27 mai 2016, moyennant un loyer mensuel de 650 € hors charges.

Du 6 juin 2016 - Avenant numéro 2 au bail commercial du 29 janvier 2008 consenti à l'association Dunois Perche Insertion portant sur la modification de la rédaction de l'article 22 – Charges et prestations - du bail initial.